

Appel à manifestation d'intérêts (AMI) Co-Construction des Connaissances pour la Conservation de la Biodiversité (CCCCB)

Version du 22 avril 2026

I. Contexte et enjeux

À l'heure des dérèglements sociaux, environnementaux et politiques actuels, la Fondation de France souhaite soutenir des expérimentations pour renouveler les processus d'apprentissage et de productions de connaissances collectifs. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse à des équipes de recherche désireuses de contribuer à des problématiques de recherche soulevées par des organisations de la société civile non marchande. Il vise à soutenir des projets de recherche participative sur les thèmes identifiés par l'association [Planète Mer](#) et l'[Association Française des Parcs Zoologiques \(AFdPZ\)](#).

La recherche participative et la Fondation de France

La [Fondation de France](#) (FdF) anime depuis plus de 50 ans le premier réseau de philanthropie en France. Elle favorise l'action collective et la coopération entre les acteurs publics ou privés, au service de toutes les causes d'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, transition écologique, emploi, culture, éducation....

Dès 2011, la Fondation de France initie des programmes de soutien à une recherche qui soit partagée, c'est-à-dire une recherche impliquant des partenaires de la société civile qui participe à l'ensemble du processus de recherche, de la collecte des informations à la diffusion des résultats. Ainsi, l'axe Littoral du programme Environnement lance un appel à projets pour « faire de la recherche pluridisciplinaire et être plus proche de la société », qui a conduit au soutien de près d'une centaine de projets entre 2011 et 2017.

Avec le soutien de la FdF, l'association [Sciences Citoyennes](#) dresse en 2013 un état des lieux de la recherche participative en France, à travers une cartographie des expériences, pratiques, méthodes, acteur·ices, dispositifs et argumentaires. Dans ce rapport *La recherche participative comme mode de productions des savoirs*¹, le panorama représentatif des pratiques de recherches en partenariat en France permet de montrer l'ampleur des initiatives déjà existantes et l'ambition démocratique porté par ces modalités de recherche. Ces travaux communs sont poursuivis avec la production d'un second rapport en 2016, portant sur la question de l'évaluation de la recherche participative², puis la création d'un Conseil Scientifique et l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement à la recherche participative appelé « Tiers-veilleur·se »³.

L'ensemble des recommandations produites lors de ces travaux va nourrir l'expérimentation CO₃ (Co-Construction des Connaissances), dispositif de soutien à la recherche participative, initié par Sciences Citoyennes et l'ADEME, avec la Fondation de France, la Fondation Daniel et Nina Carasso, Agropolis Fondation et la Fondation Charles Léopold Meyer pour le Progrès Humain. Ce programme, qui a accompagné 44 projets en France et fait coopérer près de 500 associations, 300 laboratoires de recherches et 167 expert·es⁴, a pu démontrer la pertinence et l'intérêt scientifique et transformateur de ces recherches. Il a largement inspiré les appels à projets ouverts par l'Agence National de la Recherche en 2022, 2023 et 2024⁵ ainsi que l'appel à projets « Recherche et société »

1 https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2013/05/FSC-recherche_participative-FdF.pdf

2 <https://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2016/07/Synthese-Sciences-Citoyennes-Evaluation-Recherche-participative-2016.pdf>

3 <https://sciencescitoyennes.org/note-tiers-veilleur/>

4 <https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-environnement/co3-retour-sur-5-ans-de-soutien-a-la-recherche-participative>

5 <https://anr.fr/fileadmin/documents/2025/ANR-SAPS-oct2025.pdf>

ouvert chaque année depuis 2021 par le Conseil régional de Bretagne⁶. Ces deux dispositifs ont d'ailleurs repris à leur compte la place importante accordée à l'accompagnement par des Tiers-Veilleur·ses du processus de co-construction des connaissances.

La recherche participative comme enjeu démocratique

L'ensemble de ces initiatives et expérimentations, facilitées pour certaines par un engagement institutionnel, via notamment la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche⁷, s'inscrit dans une réflexion émergente lors de la seconde moitié du XX^e siècle, remettant en cause la confiscation des choix scientifiques par un cercle restreint composé de chercheur·es, de décideur·es politiques et d'industriels. Ignorant le renforcement des capacités de la société civile à produire des savoirs et des innovations sociales pour le bien commun, et malgré les critiques portés par le nouveau champ disciplinaire des *Sciences and Technological Studies*, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est de plus en plus concentré sur les seuls acteurs économiques comme partenaires légitimes à la production scientifique, laissant ainsi de larges pans de recherche ignorés, des « sciences non faites »⁸.

Or, la recherche scientifique menée en partenariat avec et pour les acteur·ices de la société civile est une façon concrète de répondre à des enjeux sociaux et environnementaux portés par ces mêmes acteur·ices. La recherche participative est de plus en plus plébiscitée et renforcée par la théorie et la pratique de nombreuses expériences, mais reste marginale et marginalisée en France.

La recherche participative est entendue ici comme un type de participation citoyenne à la recherche, où des membres d'une organisation de la société civile (association, ONG, groupe d'habitants ou de professionnels, etc.) s'associent avec des chercheur·es académiques pour construire et mener ensemble un projet de recherche. L'objectif dans ce type de partenariat est de co-produire des connaissances qui, à la fois, constituent un réel intérêt scientifique pour les chercheur·es et répondent aux besoins du partenaire issu de la société civile. Cette terminologie distingue la recherche participative de nombreuses autres pratiques, proches mais différentes dans les approches et les formes de collaboration, comme les sciences participatives, les recherches collaboratives, la recherche-action, etc.⁹

En partant des besoins des organisations de la société civile, la production de connaissances portée par la recherche participative agit de fait en contre-pouvoir d'une trajectoire de la recherche scientifique accordant une large place aux intérêts industriels. Elle s'oppose à une « fabrique de l'ignorance » engendrée par la faible place accordée à certaines connaissances portées par des acteurs minoritaires. Elle cherche à mettre en visibilité de nombreuses thématiques de recherche, souvent négligées malgré leur potentiel significatif pour atténuer les crises environnementales et sociales. Le présent appel vise donc à contribuer modestement à combler des lacunes dans les domaines de la recherche, selon le concept d'« espace vide » (*empty space*) ou « absence épistémique », développé par Hess (2020) dans sa *Sociology of Ignorance*¹⁰.

6 www.bretagne.bzh/aides/fiches/appel-a-projets-recherche-et-societe/

7 Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

8 Scott Frickel, Sahra Gibbon, Jeff Howard, Joanna Kempner, Gwen Ottinger et David J. Hess. 2010. « Undone Science: Charting Social Movement and Civil Society Challenges to Research Agenda Setting ». *Science, Technology, & Human Values* 35(4): 444-73.

9 Voir pour plus de précisions les rapports suivants : - Les Sciences participatives en France. Etat des lieux, bonnes pratiques & recommandations. Houllier F., Merilhou-Goudard J-B. <http://www.sciences-participatives.com/> (2016). - Le Livre blanc publié en mars 2017 est téléchargeable sur le site d'ALLISS www.alliss.org - Les recherches participatives : enjeux et actualités, Maité Juan, 2019 : https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2019-11/Les%20recherches%20participatives%20-%20enjeux%20et%20actualite%CC%81_0.pdf

10 Hess, David J. "The Sociology of Ignorance and Post-Truth Politics." *Sociological Forum*, vol. 35, no. 1, 2020, pp. 241-49. JSTOR, <https://www.jstor.org/stable/48586716>. Accessed 8 Jan. 2025.

II. Contexte de l'AMI

Depuis 2022, la Fondation de France a fait évoluer sa stratégie pour contribuer à l'établissement d'un monde apaisé, solidaire et durable.

Créé en 2024, le collectif d'action « Réussir une transition écologique juste et solidaire » est un programme commun de financement et d'accompagnement de structures et de projets d'intérêt général sur la thématique de la transition écologique juste et solidaire ayant pour but de contribuer aux transformations nécessaires pour aboutir à une société sobre et juste fondée sur le dialogue, la participation de toutes et tous et des relations équilibrées entre tous les êtres vivants.

Quel que soit le domaine dans lequel elles agissent, outre leur fort potentiel de transformation, les structures soutenues ont pour point commun de promouvoir de nouveaux moyens de produire et de consommer, de travailler et de se former ; la reconnexion des Humains au Vivant, et de nouveaux récits positifs de la transition écologique. Elles se fondent sur des principes de coopération et expérimentent des modes de gouvernance participatifs et inclusifs.

Dans le cadre des 60 ans du Parc animalier de Branféré, un [symposium scientifique](#), [Research for Nature](#), a été co-organisé par le parc et la Fondation de France, en partenariat avec l'association Sciences Citoyennes, sur le thème de la conservation de la biodiversité en croisant différentes disciplines telles que la sociologie, l'ethnologie, les sciences de l'éducation, la biologie de la conservation, la psychologie environnementale. Le symposium s'est tenu les 20 et 21 juin 2025 et a permis de réunir des acteurs académiques et non académiques en capacité de contribuer à la recherche sur la conservation de la biodiversité (associations, collectifs et autres organisations de la société civile travaillant sur ce sujet).

Pour faciliter la rencontre et le travail commun, Sciences Citoyennes a recueilli en amont à travers des entretiens des questions à la recherche en provenance d'associations et organisé des ateliers de recherche participative lors du symposium de juin. 6 associations ont pris part à cette phase d'entretiens où elles ont fait connaître leurs activités dans les domaines abordés par le symposium de Branféré, leur expérience en recherche et en recherche participative, leurs besoins en matière de connaissances. Une question à la recherche a été déterminée en conclusion de cette entretien pour être explorée avec des chercheur·es lors d'ateliers dédiés durant le symposium.

Pendant ces ateliers de juin 2025, les questions à la recherche ont été approfondies. À la suite d'une évaluation stratégique par le comité Écosystèmes résilients de la Fondation de France le 11 mars 2026, deux projets ont été sélectionnés pour donner lieu à la maturation d'un projet de recherche participative.

III. Objectif et descriptif de l'AMI

Le présent AMI vise à identifier une ou des équipes de recherche qui souhaitent s'engager dans un projet de recherche participative, à partir de la question à la recherche proposée par l'association Planète Mer et l'[Association Française des Parcs Zoologiques \(AFdPZ\)](#) (voir IV. Thématiques).

En répondant à cet AMI, les équipes de recherche précisent leur intérêt et les démarches envisagées pour répondre à l'une de ces deux questions à la recherche dans un collectif à construire avec l'association concernée dès septembre 2026. Les candidatures seront transmises et examinées par la Fondation de France et les associations, épaulées dans ce travail d'évaluation par l'association Sciences Citoyennes.

Après sélection des équipes de recherche retenues (fin juillet 2026), celles-ci seront invitées à constituer avec l'association concernée un collectif de recherche émergent (début septembre 2026), qui bénéficiera d'un soutien financier et méthodologique de la Fondation de France, pour une durée

maximale de 6 mois (jusqu'à début mars 2027). Le collectif de recherche est constitué par l'association et le ou les équipes de recherche retenues.

Ces 6 mois de collaboration doivent permettre l'émergence d'une problématique de recherche portée par le collectif, incluant notamment la définition d'un objectif commun, d'objectifs pour chaque partenaire, le choix des méthodologies et un agenda détaillé.

Le soutien financier pour le collectif de recherche émergent (composé des chercheur-es académiques et des membres de l'association concernée) pourra aller jusqu'à 15k€. La répartition financière entre les différents partenaires sera à préciser après sélection, au sein du collectif.

Suite à cette phase d'émergence, il sera proposé au collectif de développer leur projet de recherche participative consolidé, à partir de mars 2027, avec un soutien financier et méthodologique (2 ans, soutien maximal de 150k€), sous réserve d'un avis favorable du comité Écosystèmes résilients de la Fondation de France.

Un webinaire d'information et d'échanges avec les associations se tiendra le 12 mai, à 9h30, en visio-conférence ([lien](#)), afin de préciser tous ces éléments

Lien d'inscription : <https://framaforms.org/participation-au-webinaire-de-presentation-de-lami-ccccb-1776428691>

IV. Les thématiques de l'AMI

Les équipes répondantes pourront adresser leur candidature **pour l'une ou l'autre** des questions à la recherche.

Structure associative porteuse : **Planète mer**

Question à la recherche 1 : Quels rôles jouent les perceptions citoyennes de l'environnement marin et littoral dans la construction et l'interprétation des indicateurs d'état de la biodiversité, et comment contribuent-elles à l'identification des tendances de changement ?

En s'appuyant sur les programmes, BioLit et REPARH sur les herbiers marins (dont le montage est en cours de finalisation) de Planète Mer, cette question vise à poursuivre les réflexions autour de la construction d'indicateurs participatifs. Un premier jalon méthodologique a été franchi récemment avec l'établissement d'indicateurs participatifs de la qualité des estrans rocheux (Rintz et al., 2026). L'ambition est désormais de développer et de déployer d'autres indicateurs hybrides (écologie/sociologie) et participatifs permettant d'évaluer l'état de santé du littoral à plus large échelle.

Sous-questions associées :

Comment l'hybridation des savoirs sciences/société permet-elle de produire des indicateurs mobilisables dans les décisions de gestion ?

Disciplines principales scientifiques concernées : science de la conservation, sociologie, science de la gestion

Structure associative porteuse : **AfdPZ**

Question à la recherche 2 : Comment co-construire, avec l'ensemble des acteurs concernés (pêcheurs, scientifiques in situ et ex situ, gestionnaires, ONG de terrain et utilisateurs de la mer), des solutions opérationnelles fondées sur l'écologie sensorielle et la cognition des cétacés permettant de réduire significativement les captures accidentelles, en s'appuyant notamment sur les capacités expérimentales offertes par les delphinariums et centres zoologiques hébergeant des cétacés ?

Cette question vise à dépasser les approches fragmentées actuelles en explorant ce que l'étude fine du système sensoriel et des stratégies cognitives des cétacés – rendue possible par la présence d'animaux dans des centres zoologiques – peut apporter à la conception de dispositifs réellement adaptés à leurs capacités perceptives et décisionnelles.

Sous-questions associées :

Quelles dimensions du système sensoriel (acoustique, perception des matériaux, signaux de détresse, etc.) et des stratégies cognitives influencent l'interaction des cétacés avec les engins de pêche ?

Quelles modifications des dispositifs ou des pratiques pourraient être testées expérimentalement de manière reproductible avant déploiement en mer ?

Comment créer un cadre neutre et coopératif favorisant l'acceptabilité sociale et professionnelle des solutions proposées ?

Principales disciplines scientifiques concernées : sociologie, éthologie, ethnologie, sciences de l'éducation, biologie de la conservation, psychologie environnementale

À noter : Les deux associations mèneront les recherches avec le ou les équipes sélectionnées de façon indépendante, il n'y a pas de souhait de rapprocher les deux thématiques.

IV. Critères et processus d'évaluation des équipes de recherche

Critères d'éligibilité

Les équipes de recherche répondant à l'AMI devront mobiliser au moins un laboratoire de recherche public.

Seront considérés comme irrecevables

- les dossiers soumis hors délai ou incomplets
- les dossiers de plus de 15 pages
- les dossiers avec un calendrier prévisionnel du projet supérieur à 6 mois

Critères d'évaluation

Les équipes devront présenter une description technique de leur contribution possible à la question posée par l'association, en s'appuyant sur la littérature et sur les approches méthodologiques à mobiliser. Il est attendu une présentation de la démarche envisagée, sa construction et les possibles résultats attendus. La façon dont est pensée la construction d'un collectif de recherche émergent avec l'association concernée doit être précisément décrite.

Le dossier de candidature sera évalué à l'aune des critères suivants :

Compréhension des objectifs de l'AMI

- Capacité à répondre à la question à la recherche de l'association ;
- Clarté de la présentation (résumé, objectifs et programme de travail) ;

Qualité scientifique du projet

- Positionnement par rapport à l'état de l'art ;
- Objectifs, problématique, disciplines et méthodologie proposés ;
- Cohérence entre programme de travail envisagé et résultats escomptés ;

Compétences du consortium

- Modalités de mise en œuvre de la recherche participative et qualité des méthodologies participatives proposées
- Complémentarité et pertinence du partenariat prévu ;

Modalités de candidatures

Le dossier comprendra

- une description du projet en utilisant le modèle fourni ou sur format libre (moins de 15 pages)

Modalités de dépôt

Les projets doivent être déposés avant le 24 juin, 23h59, par courriel à ccccb_fdf@framagroupes.org

La liste des équipes lauréates sera annoncée le 31 juillet 2026.

Secrétariat de l'appel

Mail de contact : ccccb_fdf@framagroupes.org

Webinaire d'information : le 12 mai à 9h30, via le [lien de connexion suivant](#)

Lien d'inscription pour le webinaire : <https://framaforms.org/participation-au-webinaire-de-presentation-de-lami-ccccb-1776428691>

V. Calendrier prévisionnel

Phase 1 - Constitution des consortiums

- 4 mai 2026 : Lancement de l'AMI
- 12 mai 2026 : Webinaire de présentation de l'AMI

- 24 juin 2026 : Clôture de l'AMI
- Juillet 26 : Évaluation des candidatures et sélection des partenaires (avec les associations lauréates) et constitution des consortiums

- Septembre 26 : Contractualisation et démarrage du financement de la phase d'émergence

Phase 2 - Émergence de la question de recherche

- Octobre 26 - mars 27 : Travail des consortiums pour élaborer le projet de recherche consolidé. Accompagnement par Sciences Citoyennes (formation à la recherche participative, discussion des hypothèses de départ, des résultats intermédiaires et du projet consolidé avant finalisation)

- Mars 2027 : Finalisation de la phase d'émergence du projet de recherche